COMMUNE D'EPALINGES

DIRECTIVE MUNICIPALE RELATIVE AU DIMENSIONNEMENT DU STATIONNEMENT LIÉ AU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)

ANNEXE A LA DIRECTIVE MUNICIPALE

PLAN DES BESOINS EN STATIONNEMENT POUR LES ZONES D'HABITATION ET MIXTES

PLAREL

Dossier n° 2024

Version du (enquête publique) 04.05.2026

Approuvé par la Municipalité

Epalinges, le

Syndic A. Monod

Secrétaire D. Bally

Entré en vigueur le

Plan de base établi à partir des données cadastrales du 12 janvier 2026.

Géodonnées © Etat de Vaud

LEGENDE

- Limite du territoire communal
- Limite du plan d'affectation communal

Pourcentage des besoins par rapport à la norme VSS 640 281
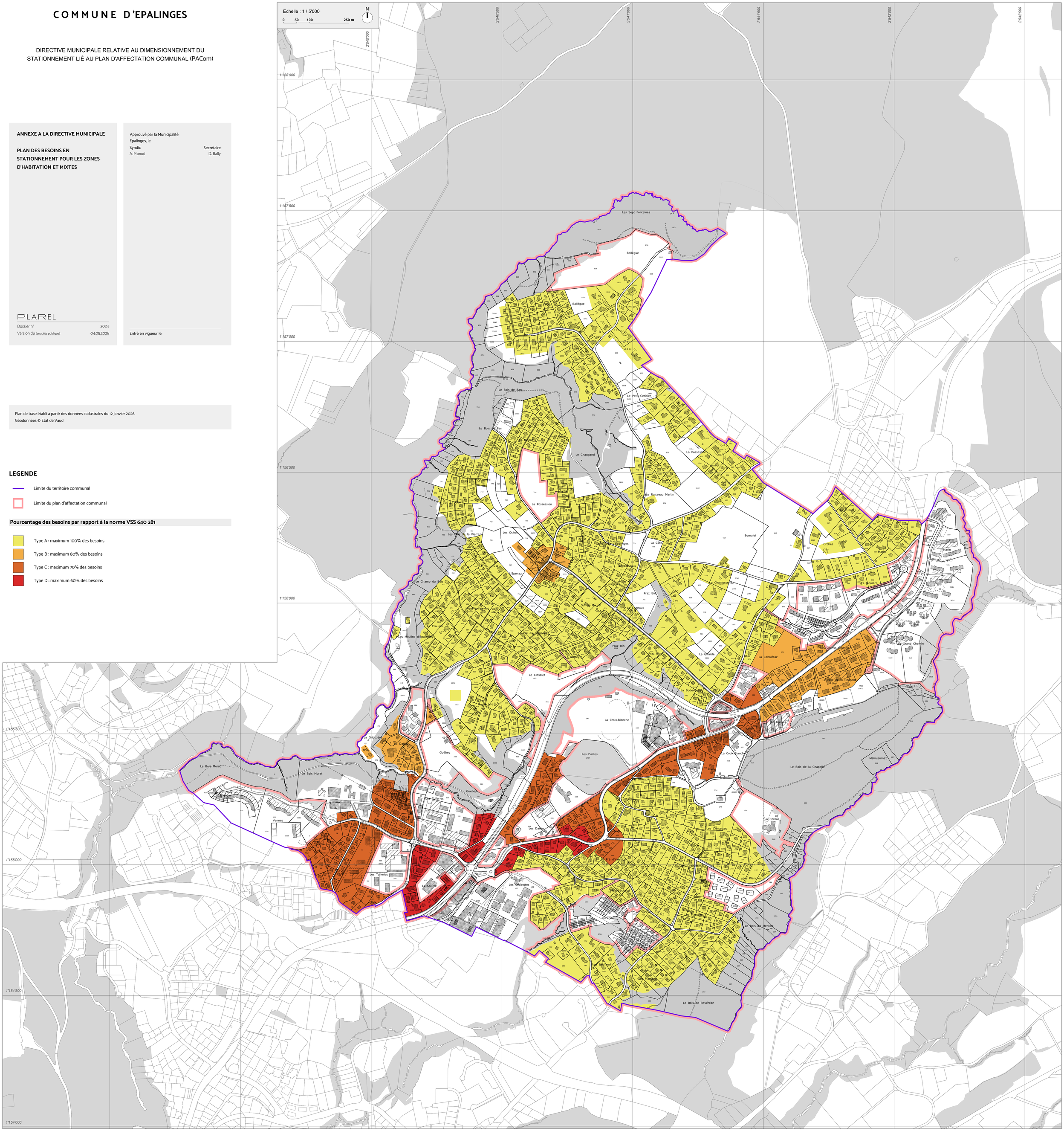
- Type A : maximum 100% des besoins
- Type B : maximum 80% des besoins
- Type C : maximum 70% des besoins
- Type D : maximum 60% des besoins